

**Déclaration de franchissement
de seuil de participation
FS/EM/18/2014**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que la société Etisalat Investment North Africa LLC (EINA), agissant de concert avec sa société mère Emirates Télécommunications Corporation (Etisalat) a déclaré le 19 mai 2014, les franchissements à la hausse des seuils de participation dans le capital de la société Itissalat Al Maghrib, résultant de l'acquisition le 14 mai 2014 de 100% du capital de la Société de Participation dans les Télécommunications (SPT).

Etant précisé que SPT détient directement 465 940 477 actions de la société Itissalat Al Maghrib, soit 53% du capital.

Suite à cette acquisition, EINA et Etisalat, détiennent indirectement à travers SPT, 465 940 477 actions Itissalat Al Maghrib, soit 53% du capital de la société, franchissant à la hausse, indirectement et de concert, les seuils de participation de 5%, 10% , 20%, 33,33% et 50%, dans le capital d'Itissalat Al Maghrib.

Dans les douze mois qui suivent les franchissements de seuils précités, EINA, agissant en accord avec sa société mère Etisalat, envisage de siéger au conseil de surveillance d'Itissalat Al Maghrib.

Contact CDVM :

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières